

Z.A.C. DE FLORY (EUROFLORY PARC)

A BERRE L'ETANG

Avenant n° 49bis au cahier des charges de cession ou de location de terrains

Le présent avenant est établi conformément aux dispositions de l'article 3 du dit cahier des charges. Il concerne la surface de plancher attribuée aux parcelles visées ci-dessous par la cession à la SCI JPA DISTRICASH, visée dans la délibération n°ECO 006-5345/19/BM du 28 février 2019, intitulée « Cession à titre onéreux d'un terrain sur la zone d'activités Euroflory à Berre-l'Etang à la société SCI Distri Cash ».

LOT A

Le lot visé par le présent avenant est le lot A d'une superficie totale d'environ 25 440 m² situé sur la ZAC de Flory (Euroflory Parc), au 196 allée Alfred Kastler à Berre l'Etang.

Cet avenant vient compléter l'avenant n°49 afin d'augmenter la surface de plancher attribuée sur le lot A, au regard du projet d'extension des locaux de l'entreprise Districash.

Désignation cadastrale : le lot visé au présent avenant est issu des parcelles cadastrées section CV n°296, 297, 299, 300, 301, 303, 305, 130, 253, 284, 288 et CW n° 278, 280, 282, 284, 254, 255, 260 et 261.

Surface totale : 25 440 m²

Surface de plancher attribuée : 8 349 m²

Toutes les autres dispositions du cahier des charges de cession ou de location des terrains restent applicables.

Fait à Marseille, le

Pour la Présidente et par délégation

Eric TAVERNI